



L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier - Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 - **Nombre de conseillers présents** : 35 - **Nombre de pouvoirs** : 5 - **votants** : 40

2016-03-21-RF 53 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - COMPTE-RENDU

Le Maire lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 4 janvier 2016, le conseil municipal a décidé, conformément aux dispositions de l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Ces décisions sont les suivantes :

Décision du maire n°2016/007

Régie d'avances auprès de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Theix - Noyal.

Décision du maire n°2016/008

Régie d'avances de recettes des services périscolaires auprès des services administratifs de la commune de Theix - Noyal.

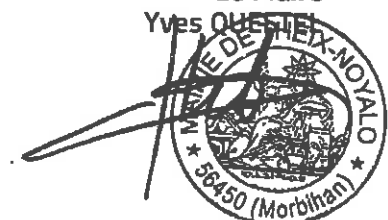
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier - Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 - **Nombre de conseillers présents** : 35 - **Nombre de pouvoirs** : 5 - **votants** : 40

2016-03-21 - FIN 54 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 - CCAS de Noyal (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion du budget du CCAS de Noyal, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le
ID : 056-200055952-20160325-DE542016-DE

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016
Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 39

2016-03-21 – FIN 55 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET CCAS DE NOYALO (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

Compte administratif 2015 du budget CCAS de Noyal

- **section de fonctionnement :**
 - dépenses : 1 503.74
 - recettes : 1 694.00
 - soit un résultat de l'exercice : 190.26
 - Résultat de clôture année n-1 : 6.00
 - Résultat de clôture année n : 196.26

- **section d'investissement :**
 - dépenses : 0.00
 - recettes : 93.00
 - soit un résultat de l'exercice : 93.00
 - Résultat de clôture année n-1 : - 27.00
 - Résultat de clôture année n : 66.00

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE552016-DE

Monsieur BOULANGER ayant provisoirement quitté la salle, il est proposé au conseil municipal :

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 du budget du CCAS de Noyal.
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaëli LE COGUEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Daniëlle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **voûtants** : 40

2016-03-21 – FIN 56 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 – NOYALO (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune historique de Noyal, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le
ID : 056-200055952-20160325-DE562016-DE

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016
Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 39

2016-03-21 – FIN 57 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE NOYALO (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

Compte administratif 2015 du budget principal de la commune historique de Noyal

- **section de fonctionnement :**
 - dépenses : 467 105.54
 - recettes : 544 473.19
 - soit un résultat de l'exercice : 77 367.65
 - Résultat de clôture année n-1 : 17 079.69
 - Résultat de clôture année n : 94 447.34

- **section d'investissement :**
 - dépenses : 170 899.15
 - recettes : 178 092.42
 - soit un résultat de l'exercice : 7 193.27
 - Résultat de clôture année n-1 : 28 100.70
 - Résultat de clôture année n : 35 293.97

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE572016-DE

Monsieur BOULANGER ayant provisoirement quitté la salle, il est proposé au conseil municipal :

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune historique de Noyal.
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

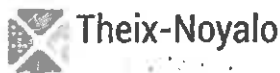
A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Daniëlle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 40

2016-03-21 – FIN 58 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 - THEIX (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune historique de Theix dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

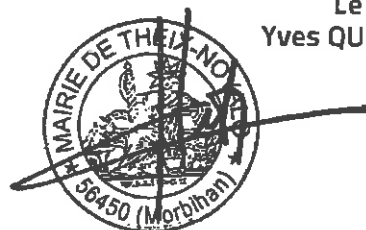
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 39

2016-03-21 – FIN 59 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE THEIX (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

Compte administratif 2015 du budget principal de la commune historique de Theix

• section de fonctionnement :	
○ dépenses :	7 443 195.42
○ recettes :	8 572 506.83
○ soit un résultat de l'exercice :	1 129 311.41
○ Résultat de clôture année n-1 :	0.00
○ Résultat de clôture année n :	1 129 311.41
• section d'investissement :	
○ dépenses :	3 740 452.17
○ recettes :	3 156 258.09
○ soit un résultat de l'exercice :	- 584 194.08
○ Résultat de clôture année n-1 :	- 805 298.74
○ Résultat de clôture année n :	- 1 389 492.82

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE592016-DE

Sous la suppléance de Dominique MAUGUEN, le maire ayant provisoirement quitté la salle, il est proposé au conseil municipal :

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (5 abstentions) le Conseil Municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune historique de Theix.
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 40

2016-03-21 – FIN 60 : AFFECTATION DE RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THEIX NOYALO (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2015 des communes de Theix, de Noyal, du CCAS de Noyal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 des communes de Theix, de Noyal, du CCAS de Noyal,
Constatant que le compte administratif de 2015 présente les résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en €
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (solde dépenses/recettes)	1 206 869.32
2	Résultat antérieur reporté	17 085.69
3 = 1+2	Résultat à affecter	1 223 955.01

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en €
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (solde dépenses/recettes)	- 576 907.81
5	Résultat antérieur reporté	- 777 225.04

6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne 001 du budget)	- 1 354 132.85
7	- Restes à réaliser en dépenses	- 640 175.00
8	+ Restes à réaliser en recettes	290 834.00
9=6+7+8	Résultat global	- 1 703 473.85
10	Besoin de financement = résultat global si négatif	1 703 473.85

II – Affectation des résultats

Après avoir constaté ces résultats, le conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 223 955,01 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		Montants en €
11	Au financement de l'investissement 2016 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2016)	1 223 955.01
12= 3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne 002 au budget 2016)	0,00
13 = 3	TOTAL	1 223 955.01

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
 Yves QUESTEL

Affiché le :



Affectation des résultats 2015 des communes de THEIX et NOYALO

	THEIX	NOYALO	CCAS DE NOYALO	TOTAL
Total des recettes de fonctionnement 2015				9 118 674,02 €
Total dépenses de fonctionnement 2015				7 911 804,70 €
Excédent de fonctionnement 2015				1 206 869,32 €
Excédent de fonctionnement 2014 reporté				17 085,69 €
Excédent de clôture 2015 CCAS Noyal				
Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2015				1 223 955,01 €
Total des recettes d'investissement 2015				3 334 443,51 €
Total des dépenses d'investissement 2015				3 911 351,32 €
Déficit/ Excédent d'investissement 2015				576 907,81 €
Excédent/ Déficit d'investissement 2014 reporté				777 225,04 €
Déficit d'investissement cumulé à fin 2015				1 354 132,85 €
Total des reste-à-réaliser recettes d'investissement 2015	196 523,00 €	94 311,00 €		290 834,00 €
Total des reste-à-réaliser dépenses d'investissement 2015	575 004,00 €	65 171,00 €		640 175,00 €
Déficit global d'investissement en tenant compte des reste-à-réaliser	- 1 767 973,82 €	64 433,97 €	66,00 €	- 1 703 473,85 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Ligne 002 Recettes de fonctionnement, excédent de fonctionnement reporté
 C/1088 Recettes d'investissement excédent de fonctionnement capitalisé

1 223 955,01 € - €

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
 Reçu en préfecture le 25/03/2016
 Affiché le
 ID : 056-200569999-20160325-DE602016-DE



L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 40

2016-03-21 - FIN 61 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 – LOTISSEMENT NOYALO (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion du budget annexe lotissement de Noyal, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

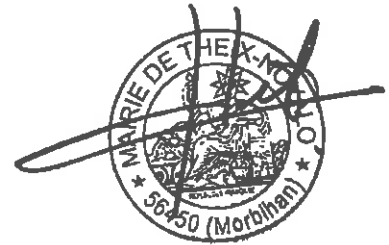
Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le
ID : 056-200055952-20160325-DE612016-DE

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016
Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalais, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier - Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 - **Nombre de conseillers présents** : 35 - **Nombre de pouvoirs** : 5 - **votants** : 39

2016-03-21 - FIN 62 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE NOYALO (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

Compte administratif 2015 du budget annexe lotissement de Noyalais

- **section de fonctionnement :**
 - dépenses : 446 146.83
 - recettes : 261 359.18
 - soit un résultat de l'exercice : - 184 787.65
 - Résultat de clôture année n-1 : 216 615.98
 - Résultat de clôture année n : 31 828.33

- **section d'investissement :**
 - dépenses : 223 628.75
 - recettes : 441 103.13
 - soit un résultat de l'exercice : 217 474.38
 - Résultat de clôture année n-1 : - 318 212.42
 - Résultat de clôture année n : - 100 738.04

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE622016-DE

Monsieur BOULANGER ayant provisoirement quitté la salle, il est proposé au conseil municipal :

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

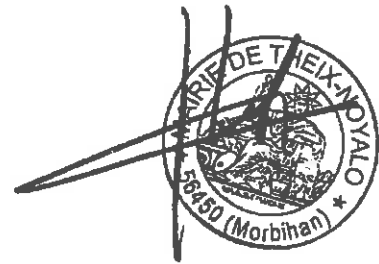
- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe lotissement de Noyal.
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 40

2016-03-21 - FIN 63 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GREE DU LOC (7.1)

Après avoir entendu l'exposé de M. Luc QUISTREBERT, le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de 2015 présente les résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en €
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (solde dépenses/recettes)	- 184 787.65
2	Résultat antérieur reporté	216 615.98
3 = 1+2	Résultat à affecter	31 838.33

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en €
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (solde dépenses/recettes)	217 474.38
5	Résultat antérieur reporté	- 318 212.42

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE632016-DE

6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne 001 du budget)	- 100 738.04
---------	---	--------------

II – Affectation des résultats

Après avoir constaté ces résultats, le conseil décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 31 838.33 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		Montants en €
	Au financement de l'investissement 2016 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2016)	
	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne 002 au budget 2016)	31 838.33
	TOTAL	31 838.33

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

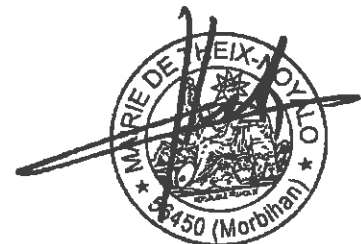
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Étaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaëli LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents :** 35 – **Nombre de pouvoirs :** 5 – **votants :** 40

2016-03-21 – FIN 64 : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 – ZAC Brestivan Theix (7.1)

Rapporteur : Monsieur Henri CROYAL

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le budget primitif de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « Opération d'aménagement urbain de Brestivan », dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaëli LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 39

2016-03-21 - FIN 65 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ZAC DE BRESTIVAN (7.1)

Rapporteur : Monsieur Henri CROYAL

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

Compte administratif 2015 du budget annexe de Brestivan

• section de fonctionnement :	
○ dépenses :	251 021 .97
○ recettes :	251 022 .72
○ soit un résultat de l'exercice :	0.75
○ Résultat de clôture année n :	0.75
• section d'investissement :	
○ dépenses :	248 736.39
○ recettes :	205 317.45
○ soit un résultat de l'exercice :	- 43 418.94
○ Résultat de clôture année n :	- 43 418.94

Sous la suppléance de Dominique MAUGUEN, le maire ayant provisoirement quitté la salle.

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE652016-DE

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe ZAC de Brestivan.
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Étaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents :** 35 – **Nombre de pouvoirs :** 5 – **votants :** 40

2016-03-21 – FIN 66 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN DE BRESTIVAN (7.1)

Rapporteur : Monsieur Henri CROYAL

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de 2015 présente les résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en €
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (solde dépenses/recettes)	0.75
2	Résultat antérieur reporté	0.00
3 = 1+2	Résultat à affecter	0.75

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en €
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2015 (solde dépenses/recettes)	- 43 418.94

5	Résultat antérieur reporté	0.00
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne 001 du budget)	- 43 418.94

II – Affectation des résultats

Après avoir constaté ces résultats, le conseil décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 0.75 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		Montants en €
	Au financement de l'investissement 2016 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2016)	
	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne 002 au budget 2016)	0.75
	TOTAL	0.75

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaients présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 40

2016-03-21- FIN 67 : FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2016 (7.2)

Rapporteur : Madame Paulette MAILLOT

Il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2016 pour chacune des communes « historiques », la commune nouvelle unifiera les taux à partir de 2017.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition suivants :

► Pour la commune historique de Theix

- Taxe d'habitation : 13,42 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 20,75 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,70%

Taxes	Bases Prévisionnelles 2016	Taux	Produit estimé
Taxe d'habitation	9 454 000	13,42 %	1 268 727 €
Taxe sur le foncier bâti	9 736 000	20,75 %	2 020 220 €
Taxe sur le foncier non bâti	198 300	51,70 %	102 521 €
TOTAL			3 391 468 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE672016-DE

► Pour la commune historique de Noyal

- Taxe d'habitation : 11,27 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16,06 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49,15 %.

Taxes	Bases Prévisionnelles 2016	Taux	Produit estimé
Taxe d'habitation	1 616 000	11,27 %	182 123 €
Taxe sur le foncier bâti	928 100	16,06 %	149 053 €
Taxe sur le foncier non bâti	18 400	49,15 %	9 044 €
TOTAL			340 220 €

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

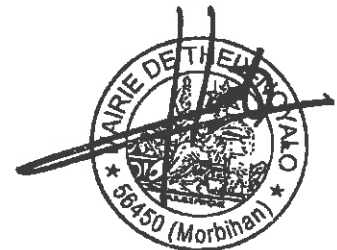
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 35 – **Nombre de pouvoirs** : 5 – **votants** : 40

2016-03-21-FIN 68 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Le projet de budget primitif 2016 s'équilibre ainsi :

Budget principal :

- Section de fonctionnement : 9 233 204,60 €,
- Section d'investissement : 4 567 498,00 €.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (5 abstentions), le Conseil Municipal :

- VOTE, par chapitre, les crédits de dépenses et de recettes tels que présentés en section de fonctionnement et en section d'investissement,

- ADOPTE le budget primitif 2016 du budget principal,

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Étaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier - Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 - **Nombre de conseillers présents :** 35 - **Nombre de pouvoirs :** 5 - **votants :** 40

2016-03-21- FIN 69 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE BRESTIVAN (7.1)

Rapporteurs : Luc QUISTREBERT

Le projet de budget primitif 2016 s'équilibre ainsi :

Budget annexe « opération d'aménagement urbain de Brestivan » :

- Section de fonctionnement : 611 236,39 €,
- Section d'investissement : 652 154,58 €.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VOTE, par chapitre, les crédits de dépenses et de recettes tels que présentés en section de fonctionnement et en section d'investissement,

- ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe « opération d'aménagement urbain de Brestivan »,

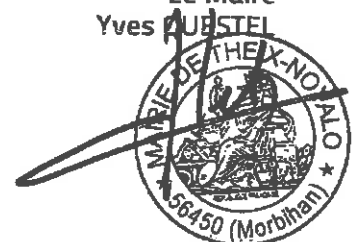
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix - Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaients présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX, Alain CELARD.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents :** 35 – **Nombre de pouvoirs :** 5 – **votants :** 40

2016-03-21– FIN 70 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GRÉE DU LOC (7.1)

Rapporteur : Luc QUISTREBERT

Le projet de budget primitif 2016 s'équilibre ainsi :

Budget annexe « Lotissement La Grée du Loc » :

- Section de fonctionnement : 252 254,33 €,
- Section d'investissement : 398 664,04 €.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VOTE, par chapitre, les crédits de dépenses et de recettes tels que présentés en section de fonctionnement et en section d'investissement,

- ADOPTE le budget primitif 2016 du budget annexe lotissement La Grée du Loc,

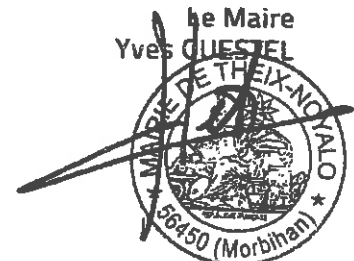
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX)

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21- FIN 71 : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES – ANNEE 2016 (7.10)

Rapporteur : Dominique MAUGUEN

Les propositions de tarifs figurent en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (5 abstentions), le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de location des salles comme figurant en annexe à compter du 1^{er} avril 2016, les anciens tarifs s'appliqueront pour les réservations effectuées avant le 1^{er} avril 2016.
- **DONNE** pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :



TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES - ANNEE 2016

Caution Salle = 500 €
Caution Ménage = 100 €

Au-delà de 23 h 00 : Dérogation à demander à Monsieur le Maire

ORDRE DE PRIORITE DES UTILISATEURS

Salle polyvalente Noyalo	Moulin	La Landière	Pierre Osse	Omnisports	Marcel Gueho	Hermine	Salle orange	Marronnier
-----------------------------	--------	-------------	----------------	------------	--------------	---------	--------------	------------

Associations communales

(5 gratuits par an par association hors activités statutaires. Au-delà : forfait de 75 € par location).

Jour de semaine (lundi au vendredi 17 h 00)

1/2 Journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h

Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00

Samedi ou dimanche (9 h/23 h)

Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)

0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Particuliers Thelx-Noyalo

Jour de semaine

1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h

Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00

1/2 Journée samedi pour vin d'honneur uniquement

Samedi ou dimanche (9 h/23 h)

Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)

175,00 €	75,00 €	175,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					75,00 €
100,00 €	50,00 €	100,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					50,00 €
100,00 €	75,00 €	100,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					75,00 €
100,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES				100,00 €
200,00 €	100,00 €	200,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					100,00 €
350,00 €	150,00 €	350,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					150,00 €

Associations hors commune et entreprises

Jour de semaine

1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h

Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00

Samedi ou dimanche (9 h/23 h)

Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)

350,00 €	Pas de prêt de ces salles	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	75,00 €	Pas de prêt de ces salles
200,00 €		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	50,00 €	
PAS DE PRETS DE CES SALLES									

Particuliers hors commune

Jour de semaine

1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h

Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00

Samedi ou dimanche (9 h/23 h)

Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)

225,00 €	125,00 €	225,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					125,00 €
200,00 €	100,00 €	200,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					100,00 €
200,00 €	125,00 €	200,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					125,00 €
250,00 €	150,00 €	250,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					150,00 €
400,00 €	200,00 €	400,00 €	PAS DE PRETS DE CES SALLES					200,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
 Reçu en préfecture le 25/03/2016
 Affiché le
 C : 056 200059552/20160325-DE/120116-DE



L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX)

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21-FIN 72 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE ECOLE MARIE CURIE (7.5)

Rapporteur : Mme Monique LE BOULER

La municipalité a été sollicitée par l'amicale laïque de l'école Marie Curie pour financer une partie des animations proposées dans le cadre de la fête des 10 ans de l'école organisée le 28 mai prochain.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité (une abstention), le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au profit de l'amicale laïque de l'école Marie Curie d'un montant de 1 200 €,
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Daniëlle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votes** : 40

2016-03-21–FIN 73 ; SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET DU CCAS – ANNEE 2016 (7.5)

Rapporteur : Madame Christine CRUAUD

Dans le cadre de la comptabilité M14, l'instruction budgétaire précise que les destinataires des subventions au compte 65736 sont nominativement désignés.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget 2016 du CCAS s'établit de la façon suivante :

Bénéficiaire	Compte	Montant
Centre Communal d'Action Sociale de Theix - Noyal	657362	59 000 €

Sachant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VERSE au centre communal d'action sociale une subvention de fonctionnement de 59 000€. Cette subvention sera versée au fur et à mesure des besoins du CCAS.

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le
ID : 056-200055952-20160325-DE732016-DE

☒ **DONNE** pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016
Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etai^{ent} présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21-FIN 74 : CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'EXTENSION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE – RUE JOSEPH LE DIGABEL – ECLAIRAGE PMR (8.3)

Rapporteur : M. Gilbert STEVANT

Un projet de convention définit les modalités de réalisation et de financement de travaux d'extension des réseaux d'éclairage rue Joseph Le Digabel – pôle enfance – éclairage PMR.

Le montant des travaux et la participation financière correspondante sont fixés comme suit :

		H.T	T.V.A	T.T.C
Montant prévisionnel HT de l'opération	A	15 000.00€	3 000.00€	18 000.00€
Montant plafonné H.T	B = 15 000.00€			
Contribution du SDEM	C = 30% de B	4 500.00 €		4 500.00€
Contribution du demandeur	A-C	10 500.00€	3 000.00€	13 500.00€

Il est proposé au Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES pour la réalisation et le financement de travaux d'extension des réseaux d'éclairage rue Joseph Le Digabel – pôle enfance – éclairage PMR,

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE742016-DE

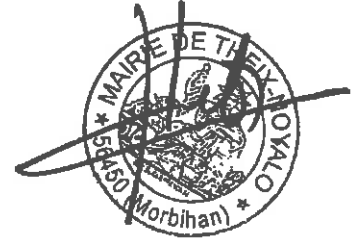
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier - Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21- AM 75: CONSULTATION POUR LA REALISATION DE LA ZAC (ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ) DE BRESTIVAN DANS LE CADRE D'UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT (2.1)

Rapporteur : Monsieur Yves QUESTEL

La commune de Theix-Noyal prévoit d'engager la réalisation de la zone d'aménagement pour accueillir de l'habitat sur le quartier de Brestivan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et suivants et R. 300-4 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2014 décidant de l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur sous le mode de procédure de ZAC,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2016 proposant la mise à disposition au public du dossier de création de ZAC du 07/03/16 au 25/03/16,

Considérant le programme prévisionnel des constructions à édifier et projeté sur 17 ans dans la zone, qui prévoit la réalisation d'environ 1 042 logements répartis de la manière suivante:

- Environ 433 logements collectifs et semi-collectifs sous forme de petites résidences
 - Dont environ 272 logements collectifs et/ou semi-collectifs en Locatif Social
 - Dont environ 56 logements collectifs et/ou semi-collectifs en Accession Aidée
 - Dont environ 105 logements collectifs et/ou semi-collectifs en accession libre

- Environ 42 logements individuels groupés en logements en Locatif Social
- Environ 317 lots libres de constructeurs en Accession libre
- Environ 250 lots individuels denses en Accession libre

Considérant la complexité de cette opération d'aménagement programmée, son coût prévisionnel, sa nécessaire fiabilité juridique et le besoin pour la commune de Theix-Noyal de recourir à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement,

Considérant qu'il est nécessaire, au vu de l'opération projetée, d'organiser une consultation pour désigner l'aménageur,

Considérant la nécessité de désigner la personne habilitée à engager les discussions dans le cadre de la consultation,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de confier à un aménageur les opérations d'aménagement de la future ZAC de BRESTIVAN dans le cadre d'une concession d'aménagement,
- APPROUVE le principe selon lequel le concessionnaire assumera une part significative du risque économique de l'opération. ,
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour la concession d'aménagement de la future ZAC de BRESTIVAN,
- DESIGNER M. Le Maire, Yves QUESTEL, comme personne habilitée à engager les discussions.
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016
Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaëli LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21- AM 76 : COMMISSION D'AMENAGEMENT - CONSTITUTION - ELECTION DES MEMBRES (2.1)

Rapporteur : Monsieur Henri CROYAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT - CONSTITUTION - ELECTION DES MEMBRES (2.1)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-4 et suivants et R.300-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2016 décidant de lancer une consultation pour la désignation d'un aménageur pour la ZAC de Brestivan

Vu la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2016 proposant la mise à disposition au public du dossier de création de ZAC du 07/03/16 au 25/03/16,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2016 décidant de lancer une consultation pour la désignation d'un aménageur pour la ZAC de Brestivan et désignant M. le Maire en tant que personne habilitée à engager les discussions et à signer la future convention,

Considérant les dispositions du code de l'urbanisme qui prévoient, dans la procédure d'attribution des concessions d'aménagement, la nécessité de créer une commission *ad hoc*, chargée de donner un avis sur les propositions reçues,

Considérant que lorsque le concédant est une collectivité territoriale, la commission est constituée de membres désignés au sein de son organe délibérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application de l'article R300-9 du code de l'urbanisme,

Concernant les modalités concrètes de l'élection de la commission prévue dans le cadre de la procédure d'attribution des concessions d'aménagement, ce sont les suivantes :

- En application de l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme, l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission s'effectue selon la technique de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Il y aura donc constitution de listes de candidatures.
- Le conseil municipal définit les modalités du dépôt des listes de candidatures et le nombre de sièges à pourvoir.

Considérant qu'il est proposé de fixer comme suit la composition de la commission :

- cinq membres titulaires,
- cinq membres suppléants.

Considérant qu'il est proposé d'admettre le dépôt des listes de candidatures jusqu'à la mise aux voix de l'élection des membres de la commission.

Considérant que la commission sera réunie pour analyser les candidatures et propositions, sachant que l'avis de la commission est un avis consultatif et peut être sollicité à tout moment de la procédure. Le conseil municipal choisira le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission,

Considérant que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret sauf accord unanime de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de constituer une commission d'aménagement, compétente en matière de concessions d'aménagement conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

- FIXE le nombre de sièges à pourvoir pour la commission d'aménagement à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

- DECIDE d'approuver la création de la commission d'aménagement de la ZAC de Brestivan et de désigner les membres suivants :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| - 1 ^{er} titulaire | Dominique MAUGUEN |
| - 2 ^{ème} titulaire | Henri CROYAL |
| - 3 ^{ème} titulaire | Xavier-Pierre BOULANGER |
| - 4 ^{ème} titulaire | Danielle CATREVAUX |
| - 5 ^{ème} titulaire | Joëlle DAUD |
| - 1 ^{er} suppléant | Michel RIKLINE |
| - 2 ^{ème} suppléant | Xavier TRIPOTEAU |
| - 3 ^{ème} suppléant | Odile EMPAIRE |
| - 4 ^{ème} suppléant | Françoise NICOLAS |
| - 5 ^{ème} suppléant | Caroline LE BODIC |

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE762016-DE

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

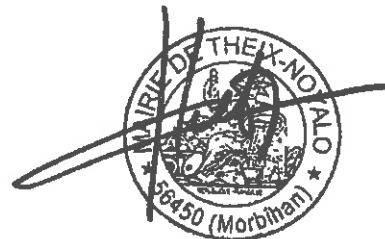
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :



Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE762016-DE



L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaëli LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21- BAT 77 : RENOVATION DE L'EGLISE SAINTE CECILE- DEMANDE DE DOTATION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (2.1)

Rapporteur : Monsieur Gildas CAMENEN

Un diagnostic a été effectué sur l'ensemble de l'église Sainte Cécile par la société Antak, architecte du Patrimoine. Suite à ce diagnostic, un plan pluriannuel de travaux a été proposé.

Une première tranche de travaux a été validée et concerne :

- La réfection des extérieurs de la sacristie (confortement structurel, réfection des enduits et des vitraux).
- La réfection du chœur (boiseries, enduits, mise en conformité électrique...)

Les autres tranches proposées par le maître d'œuvre ne sont, à ce jour, pas arbitrées.

Considérant que, par lettre circulaire du préfet du Morbihan en date du 2 février 2016, il est signifié que l'Etat mobilise en 2016, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires au bénéfice des projets portés par les communes et leurs groupements et ce afin de soutenir l'investissement public local. Pour la Bretagne, ce soutien renforcé se concrétise par la mise à disposition d'une dotation exceptionnelle de 50 millions d'euros.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE auprès de l'Etat une dotation exceptionnelle potentielle de 99 450,00€, soit 50,61% d'une dépense estimée à 196 500,00€ HT (Travaux : 165 000€ HT et honoraires : 31 500€ HT).

Plan de financement :

	Conseil Départemental	Dotation exceptionnelle	Autofinancement	TOTAL HT
Honoraires	-	25 200€ (80%)	6 300€ (20%)	31 500€
Travaux	41 250€ (25%)	74 250€ (45%)	49 500€ (30%)	165 000€
TOTAL	41 250€ (20,99%)	99 450€ (50,61%)	55 800€ (28,40%)	196 500€

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016
Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :





L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Étaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaël LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Daniëlle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 – **Nombre de pouvoirs** : 6 – **votants** : 40

2016-03-21 – EJS 78 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA BOURSE BAFA CITOYEN

Rapporteur : Mme Monique LE BOULER

Mme LE BOULER informe l'assemblée que Méлина GIROD s'est engagée dans le processus de formation BAFA et qu'afin de promouvoir, valoriser et accompagner les initiatives des jeunes Theixois âgés de 17 à 25 ans, la municipalité a mis en place un fonds d'aide spécifique leur permettant de financer une partie de leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Le BAFA est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs.

Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse.

Pour obtenir le BAFA, le jeune âgé de 17 ans doit suivre deux sessions théoriques et un stage pratique.

La bourse BAFA citoyen ayant vocation à valoriser et encourager ce type d'action, il est proposé de lui attribuer l'aide financière prévue dans le cadre de ce dispositif.

Vu qu' Méлина GIROD a rempli les exigences du règlement mis en place et figurant en annexe de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le
ID : 056-200055952-20160325-DE782016-DE

Vu l'approbation du règlement de la bourse BAFA citoyen en conseil municipal le 9 mai 2011

Vu l'avis favorable du comité des finances

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE à Mélina GIROD une aide de 200€,
- AUTORISE le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire
Yves QUESTEL

Affiché le :



COMMUNE DE THEIX - BOURSE BAFA CITOYEN - CONVENTION DE PARTENARIAT

I. DEFINITION

Cette bourse a pour vocation de soutenir les jeunes dans leur volonté de s'engager dans la formation BAFA.

Elle a pour objectif de valoriser et d'encourager l'action des jeunes dans le domaine associatif à travers une contrepartie en engagement bénévole.

II. CONDITION POUR BENEFICIER DE CETTE BOURSE

- Etre Theixois.
- Avoir entre 17 et 25 ans.
- Photocopie de la carte d'identité.
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Justificatif de domicile.
- Présenter une attestation d'inscription au BAFA.
- La demande d'aide doit faire l'objet d'un dossier de présentation qui sera remis lors de la démarche d'entrée dans le cadre de la bourse.
- Faire 30 heures de bénévolat dans une association locale.
- La présente convention devra être signée entre la commune, l'association et le jeune ou son représentant légal, pour faire valoir le versement de la subvention au jeune.

III. AIDE ACCORDEE

A. Accompagnement

Le jeune sollicitant cette aide pourra bénéficier d'informations et de conseils pour son entrée dans le processus du BAFA

Le jeune pourra également obtenir une aide matérielle en fonction des disponibilités de matériel et de salles de la commune.

B. Aide financière

Le jeune pourra bénéficier d'une aide de 200€

IV. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- La subvention accordée au jeune lui sera directement versée. Si le jeune n'a pas de compte bancaire ou postal, la subvention pourra être versée aux parents ou représentants légaux.

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE782016-DE

V. PROCEDURE DE TRAITEMENT DU DOSSIER

- Dépôt de la demande motivée accompagnée du dossier de présentation.
- Signature de la présente convention de partenariat entre l'intéressé, la commune et ses parents pour les mineurs
- Réception en mairie d'un justificatif de la réalisation des 30 heures de bénévolat.
- Etude des dossiers par la commission famille jeunesse à l'automne et au printemps.
- Vote par le conseil municipal de l'attribution des subventions.
- Notification de l'attribution de la subvention à l'intéressée.
- Versement de la subvention au jeune ou à l'organisme tutélaire qui devra justifier sa remise au jeune (copie du chèque).

Signature de l'intéressé(e)
représentant

Signature du représentant légal
pour les mineurs

Signature du maire
ou de son



L'an deux mil seize, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le quinze mars, se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Yves QUESTEL, maire.

Etaient présents : MM. Yves QUESTEL, Dominique MAUGUEN, Gilbert STEVANT, Christine CRUAUD, Henri CROYAL, Franck GAILLARD, Joëlle DAUD, Françoise NICOLAS, Christian SEBILLE, Odile EMPAIRE, Monique BURBAN, Khadija REBOUT, Aristide BIDET, Denis ERNOTTE (arrivé à 18h46), Denise HOUSSAYE, Gwenaëli LE COGUIEC, Paulette MAILLOT, Rémy BERNARD, Christelle POULARD, Xavier – Pierre BOULANGER, Thierry BOURBON, Luc QUISTREBERT, Pierre GONIN, Roselyne VILLENEUVE, Gilles FORDOS, Patrick PETROLLI, Monique LE BOULER, Dominique PAPEIL, Marc FISCH, Caroline LE BODIC, Xavier TRIPOTEAU, Muriel ANDRIEUX, Martine GUILLERME, Danielle CATREVAUX.

Absents et excusés : Anne JEHANNO (procuration à Aristide BIDET), Elisabeth De BLOIS HAMON (procuration à Henri CROYAL), Gildas CAMENEN (procuration à Joëlle DAUD), Juhel YVON (procuration à Thierry BOURBON), Michel RIKLINE (procuration à Dominique PAPEIL), Alain CELARD (procuration à Muriel ANDRIEUX).

Absents : Lionel CARIO, Monique BRIANTAIS, Marjolaine BENVENISTE

Secrétaire de séance : Mme Caroline LE BODIC,

Nombre de conseillers en exercice : 43 – **Nombre de conseillers présents** : 34 - **Nombre de pouvoirs** : 6 - **votants** : 40

2016-03-21 – EJS 79 : DEMANDE DE LICENCE ENTREPRENEUR DE SPECTACLE

Rapporteur : M. Dominique MAUGUEN

Monsieur Dominique MAUGUEN, adjoint, informe l'assemblée des modalités de demande de licence d'entrepreneur de spectacles. Cette licence peut se définir comme étant une autorisation professionnelle qui a pour but de professionnaliser le secteur très varié du spectacle vivant en demandant à tout candidat d'offrir des garanties à la fois administratives et juridiques.

La délivrance et le renouvellement de la licence permettent de vérifier la régularité de la situation de l'entrepreneur de spectacles au regard de ses obligations sociales et réglementaires.

Trois catégories de licences existent :

- licence de 1ère catégorie : elle concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques,
- licence de 2ème catégorie : elle concerne les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur du plateau artistique,
- licence de 3ème catégorie : elle concerne les diffuseurs de spectacle qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ; lorsque le diffuseur exploite lui-même le lieu, il doit également être titulaire de la licence d'exploitant de salle.

Ces représentations sont organisées plus de six fois par an.

Personnelle et incessible, la licence est attribuée pour 3 ans, renouvelables, à une personne en sa qualité de responsable d'une structure. Nul n'est admis à diriger, soit directement soit par personne interposée, une entreprise de spectacles s'il n'est personnellement muni d'une licence.

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale, la licence est accordée au représentant légal ou statutaire de celle-ci, sous réserve des dispositions suivantes : pour les salles de spectacles exploitées en régie directe par les collectivités publiques, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente.

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants est délivrée aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans au moins ou d'une formation professionnelle de 500 heures au moins dans le domaine du spectacle,
- justifier de la capacité juridique d'exercer une activité commerciale.

En outre, la délivrance de la licence 1 (exploitants de lieux de spectacles) est soumise aux conditions suivantes :

- avoir suivi, auprès d'un organisme agréé, une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle ou justifier de la présence dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles.

La commune de Theix-Noyal organise des spectacles vivants de plusieurs façons :

- l'exploitation de salles (salle Marcel Guého, salle Pierre Dosse) pour l'organisation de manifestations culturelles avec engagement de professionnels (techniciens ou artistes),
- la régie directe, aménagée pour les représentations publiques et dirigée par du personnel qualifié pour l'accueil des spectacles et du public ou prêtée aux associations pour l'organisation de manifestations culturelles avec engagement de professionnels (techniciens ou artistes)
- l'organisation de spectacles accueillis dans différents lieux intérieurs ou extérieurs (Médiathèque, stabilisé de la Lande, salle de la Landière, parc de Brural, places publiques...) de la commune par d'autres services (multi-accueil, centre de loisirs, service des sports, service jeunesse, médiathèque...).

Compte tenu des qualifications de M. Lionel LAMOUR et de sa fonction de responsable du service culturel, il répond aux critères d'attribution de la licence 1, 2 et 3 d'entrepreneur de spectacles et il conviendrait de lui attribuer la licence d'entrepreneur,

Afin de satisfaire aux obligations de la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, qui prévoit que les entreprises de spectacles de droit public doivent être titulaires d'une autorisation d'exercer la profession et détenir une licence d'entrepreneur de spectacle,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. le Maire à demander à la Direction Régionales des Affaires Culturelles la délivrance de la licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie au nom de la commune de Theix-Noyal pour une durée de 3 ans,

- MISSIONNE M. Lionel LAMOUR, responsable du service culturel, à se porter candidat à l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie),

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE792016-DE

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix – Noyal, le 23 mars 2016

Le Maire

Yves QUESTEL

Affiché le :



Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

ID : 056-200055952-20160325-DE792016-DE